



Adultère de ma belle-soeur

Par Nad22520d

Bonjour,

Mon frère est en couple avec une femme depuis 6 ans. Elle est tombée enceinte au bout de 2 mois de relation et depuis ils ont eu un autre enfant. Ils ont donc 2 enfants. On a appris rapidement qu'elle avait déjà eu 2 autres relations par le passé avec à chaque fois 2 enfants. Toutes ses relations se sont soldées par un adultère, un déménagement à distance pour éloigner les enfants de leur père et des conflits importants. Cela fait 5 ans que mon frère est de plus en plus isolé, elle l'éloigne de sa famille. Il n'adresse plus la parole à nos autres frères et soeurs sans raison particulière, il ne vient plus voir notre mère qui habite à 30m de chez eux, elle ne voit jamais ses petits enfants. Je suis la seule à garder le contact et encore de manière ponctuelle. Il a perdu 29kg et semble très triste. De plus, elle s'est associée à lui en Gaec dans son exploitation agricole. Elle a repris les parts de son ancien associé mais elle ne travaille presque jamais. Il se retrouve à faire le travail pour 2 à lui tout seul. Notre problématique actuelle est que je suis passé garder les enfants un instant hier et la petite de 5 ans m'a dit: maman a trouvé un amoureux loin d'ici mais il faut surtout pas le dire à papa et mamie.

Et en effet, cela fait 5 fois depuis janvier qu'elle part dans une autre région pour sois disant des affaires pourle travail. J'ai très peur que mon frère se retrouve du jour au lendemain sans ses enfants et complètement dévasté. Comment faire pour la placer devant ses responsabilités et éviter le drame? Comment le protéger juridiquement? Doit on aller voir un avocat ou il n'existe aucun recours?

Merci d'avance de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez aucun droit d'intervenir dans la relation entre votre frère et cette personne. Ce n'est pas non plus votre rôle d'interroger ses enfants.

Malgré ce portrait peu flatteur, il n'y a aucune infraction à la législation, l'adultère n'est plus un crime depuis longtemps, et il y a des tas de femmes qui ont plusieurs enfants avec des pères différents.

En cas de séparation, il appartient aux parents de faire valoir leurs droits auprès du JAF afin de conserver les liens avec leurs enfants.

Sauf si votre frère est sous protection (tutelle/curatelle), il est majeur et libre de choisir sa vie.

Vous pouvez parler "diplomatiquement" avec votre frère, lui proposer de se faire aider sur le plan psychologique, de consulter un avocat, etc, mais il est le seul décideur.

Par Isadore

Bonjour,

Votre frère est adulte. Vous pouvez éventuellement lui proposer de vous parler de ses soucis, ou lui dire que vous pensez qu'il aurait besoin de voir un médecin. Sauf si ses facultés intellectuelles sont altérées au point qu'il a besoin d'être placé sous tutelle, personne ne peut agir à sa place.

C'est son choix de vivre avec cette femme, c'est son choix d'accepter cette organisation professionnelle et son choix de ne plus parler aux gens de sa famille. Vous pouvez tenter de le convaincre de changer d'avis mais pas lui imposer sa conduite.

Si votre frère vit en concubinage, sa concubine n'est tenue à aucun devoir de fidélité. L'adultère ne concerne que les couples mariés.

Votre frère, s'il a reconnu les enfants, pourra en cas de séparation faire valoir ses droits de père, en réclamant un droit de visite ou la résidence principale des enfants. Si on ne peut pas empêcher un parent de déménager, le parent qui ne déménage pas, s'il impliqué et assume son rôle a de bonnes chances d'obtenir la résidence principale... à condition de la demander.

Par Nad22520d

Je comprends. C'est en effet délicat... merci beaucoup pour vos réponses!
Bonne continuation à tous!